

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 09 MARS, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 03 mars 2023

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Claudine DUMARGUE, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Annie MARAIS, André LANDREAU, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Sabrina BURON, Cédric JEGOU.

POUVOIRS :

Annie MARAIS donne pouvoir à François NEBOUT,
André LANDREAU donne pouvoir à Robert JABOUILLE,
Christophe MONTEIRO donne pouvoir à Hassen SFAR,
Frédéric MILLAC donne pouvoir à Lysiane ROUYER,
Erika BONNEAU donne pouvoir à Mallory PEYRONAUD,
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,
Sabrina BURON donne pouvoir à Frédéric CROS,
Cédric JEGOU donne pouvoir à Louis-Adrien DELARUE.

MEMBRE ABSENT :

Jean Leopold SIWE-NANA.

Monsieur Robert LECOCQ a été nommé secrétaire de séance

N° 2023-019- Renouvellement convention MJD

La ville via une convention de partenariat fonctionnel et financier, signée avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Charente, favorise l'accès au droit de tous les usagers au travers de l'accueil, l'information et l'orientation de ces deniers. Le présent rapport a pour but de faire un point d'étape sur la convention 2020-2023 afin d'en proposer le renouvellement sur trois ans.

La Ville soutient la politique d'accès au droit pour l'ensemble des usagers et plus particulièrement celui des sojaldiciens au travers d'une convention permettant l'exploitation d'un local au Champ de Manœuvre afin que la Maison de la Justice et du Droit puisse y tenir des permanences d'accès aux droits. Une subvention de 6 230€ annuelle leur est également accordée.

Dans l'optique d'un renouvellement de cette convention, quelques éléments bilans sont présentés ci-dessous et est annexé au présent rapport la proposition de conventionnement :

- Contenu des actions :
 - Rdv avec des conciliateurs de justice deux fois par mois
 - Rdv avec des avocats pour des permanences gratuites une fois par mois
- Statistiques de fréquentation en fonction du motif :
 - 717 usagers ont été reçus par le permanent dont 82% de sojaldiciens (588 usagers)
 - 170 entretiens avec un conciliateur
 - 89 entretiens avec un avocat

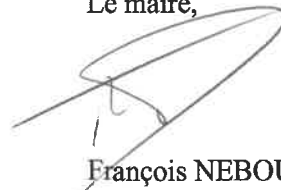
Les motifs de consultations les plus récurrents sont les suivants : droits des étrangers (38.1%), droit civil (13.5%) et droit administratif et de la famille (11% chacun).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** le versement de la subvention de 6 230 € au titre de l'année 2023 pour financer les permanences d'accès aux droits proposées par la Maison de la Justice et du Droit,
Et autorise Monsieur le Maire à signer la convention concernant ce dispositif ainsi que tous les documents y afférent

Fait et délibéré en mairie, le 09 mars 2023.

Le maire,



François NEBOUT